

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charrette à Sainte-Ursule, le 15 octobre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé, où il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2020-10-152

CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2021, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charrette de Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 21 janvier 2021	Aucune réunion en juillet
Jeudi 18 février 2021	Jeudi 19 août 2021
Jeudi 18 mars 2021	Jeudi 16 septembre 2021
Jeudi 15 avril 2021	Jeudi 21 octobre 2021
Jeudi 20 mai 2021	Jeudi 18 novembre 2021
Jeudi 17 juin 2021	Jeudi 9 décembre 2021

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour affichage.

/S/ Barbara Paillé, Présidente

/S/ Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DES APPROBATIONS

Adoptée à la séance ordinaire du 15 octobre 2020
Donnée à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce 16 octobre 2020



Mario Paillé
Secrétaire-Trésorier